

DEC162736INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°133178INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Marius REGLIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Marius REGLIER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Marius REGLIER demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2) – UMR7313, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, Campus Saint Jérôme, Avenue Escadrille Normandie Niemen – BP 531 MARSEILLE CEDEX 20.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, Monsieur Marius REGLIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 6 DEC. 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13